

- Fiche technique -
2011 – 2012

ESTHETIQUE
Discipline principale, cycle supérieur

PROFESSEUR

Christian ACCAOUI

DUREE DES ETUDES

2 ans, une 3^e année peut être consentie à titre exceptionnel

4h hebdomadaires

OBJECTIFS ET CONTENU

La classe d'esthétique étudie les oeuvres musicales et leurs relations avec le monde extra-musical selon une triple démarche : descriptive, culturelle, historique.

Première année

Premier semestre. Concepts fondamentaux de l'esthétique classique : imitation, passions, rhétorique, poétique, etc. Accent porté sur l'étude de la mise en musique des textes.

Second semestre : Esthétique romantique et moderne. Concepts fondamentaux de l'esthétique moderne : expression, forme, formes musicales, musique pure, etc. Accent porté sur l'analyse musicale.

Seconde année

Premier semestre et second semestre : Etude approfondie d'un compositeur ou d'un ensemble cohérent d'œuvres, appartenant à la période 1750-1950. L'approche du contexte (littéraire, philosophique, artistique, social) est conjointe à une approche rigoureusement analytique.

Introduction à la philosophie esthétique. Questions actuelles.

A titre exceptionnel, sur demande de l'étudiant et avec avis favorable du professeur, l'ordre des deux années peut être inversé.

CONTROLE CONTINU

Le contrôle continu entre pour 25% dans la note de l'examen final. Il comprend : dissertation, exposés, commentaires d'écoute, commentaires sur partition, préparation des mémoires. En première année certains travaux seront réalisés en situation d'examen.

EXAMEN FINAL DE SECONDE ANNEE

Epreuve écrite : écrits rendus au plus tard jeudi 3 mai 2012

- Deux mémoires, remis quinze jours avant l'oral, d'une longueur de trente pages maximum (annexes non comprises) sur des sujets choisis en accord avec le professeur, l'un théorique, l'autre autour d'un objet musical.

Epreuve orale : mercredi 23, jeudi 24 et vendredi 25 mai 2012

- Exposé sur un sujet tiré au sort (durée : 30mn, temps de préparation : 2h)
- Entretien portant sur l'exposé oral et sur les mémoires (durée : 30mn)

RECOMPENSES

Prix avec mention Très Bien, Bien ou Assez-Bien

Le prix en Esthétique entre en compte dans le diplôme de **Musicologie, cycle supérieur** et dans celui de **Culture musicale, 2^e cycle supérieur**.

Pour le détail de ces cursus (contenus et concours d'entrée), voir les fiches techniques *Musicologie, cycle supérieur* et *Culture musicale, 2^e cycle supérieur*.

CONCOURS D'ENTREE 2012-2013 EN ESTHETIQUE

Limite d'âge : moins de 28 ans au 1^{er} octobre 2012.

Dates d'inscription : **du 3 janvier au 18 février 2012**, uniquement par Internet (www.cnsmdp.fr)

Les candidats reçus au concours d'entrée en cycle supérieur qui ne sont pas ressortissants d'Etats francophones, devront présenter avant le 30 juin précédant leur première inscription au Conservatoire, un certificat émanant d'un organisme agréé par le gouvernement français, attestant d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Epreuves éliminatoires : lundi 7 mai 2012

- de formation musicale

1- épreuves écrites et orales (dictées, reconnaissance de tonalités et cadences, relevés de thèmes, lecture rythmique)

Cette épreuve est commune aux concours d'entrée dans les classes d'Histoire de la Musique, Culture Musicale, Esthétique, Analyse théorique et appliquée. Le succès à cette épreuve reste définitivement acquis pour tous les concours ultérieurs.

Sont dispensés de cette épreuve :

- les élèves ou anciens élèves des classes d'Ecriture, de Composition, d'Orchestration, de Direction d'orchestre et d'Analyse du CNSMDP ;
- les élèves instrumentistes ayant satisfait à l'examen d'exemption de Formation Musicale au CNSMDP ;
- les titulaires du DE de formation musicale ;
- les titulaires des Certificats d'Aptitude suivants : Formation Musicale, Culture Musicale, Ecriture, Professeur animateur et Directeur.

- de pratique vocale ou instrumentale

Interprétation d'une œuvre ou d'un extrait d'œuvre au choix du candidat de 5 minutes maximum.

Sont dispensés de cette épreuve :

- les élèves ou anciens élèves des classes d'instrument d'un CNSM,
 - les titulaires d'un DE ou d'un CA d'instrument ou de chant,
 - les titulaires d'une récompense de 3^e cycle d'un CRD ou d'un CRR, d'un conservatoire d'arrondissement parisien, d'un brevet d'exécution de l'Ecole normale de musique de Paris, ou leur équivalent dans une école à l'étranger, datant de moins de cinq ans,
- Les justificatifs devront être produits lors de l'inscription.

Epreuves d'admissibilité : le lundi 21 mai 2012

Ces épreuves sont communes aux concours d'entrée en Histoire de la Musique, Esthétique, Culture Musicale.

– trois commentaires d'écoute dont un avec partition. Les commentaires pourront être accompagnés de questions sur des points précis d'analyse. Chaque œuvre ou extrait d'œuvre sera diffusé deux ou trois fois. 4h

Les titulaires du Certificat en Histoire de la Musique B (mention B ou TB) sont dispensés de cette épreuve.

– Dissertation et/ou commentaire de texte 4h

Les candidats en cours de cursus dans l'une des trois disciplines sont dispensés de ces épreuves.

Epreuves d'admission : du 20 au 22 juin 2012

Oral

Un commentaire de citation et une question d'histoire de la musique tirés au sort, (XVII^e siècle – XX^e siècle)

Mise en loge : 1h

Temps de passage : 45mn.